



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3768

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 1er**

objet : **Réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3768**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Ce projet vient s'inscrire dans la volonté de réhabilitation générale des réseaux d'assainissement sur la rive gauche de Saône dans le cadre de la gestion patrimoniale. Les diagnostics réalisés sur ce collecteur au printemps 2017 ont révélé que l'ouvrage est en très mauvais état et peut générer des instabilités de la voirie du quai Saint Vincent à Lyon 1^{er}.

Il s'agit de mettre aux normes le réseau d'assainissement du quai Saint Vincent et, notamment, de réhabiliter les 1 400 ml du collecteur visitable et de reprendre ses branchements associés.

Ces travaux permettront de rétablir un fonctionnement hydraulique conforme aux exigences environnementales, et d'assurer la pérennité du patrimoine urbain (quais, voiries, bâti, et autres concessionnaires).

Ils permettront également de retrouver des conditions d'hygiène et d'exploitation plus acceptables avec la mise aux normes des branchements d'immeubles et la limitation des nuisances olfactives du quartier.

Ce projet a été individualisé le 25 juin 2018 pour un montant total de 7 000 000 €HT.

II - Difficultés rencontrées lors de l'exécution des travaux

Le 5 février 2019, lors de la phase de préparation des travaux, la Métropole de Lyon a constaté une dégradation structurelle rapide de l'ouvrage sur ses 293 derniers mètres. De manière à préserver la sécurité des usagers et l'intégrité de l'ouvrage, la Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon a pris un arrêté de péril et interdit la circulation sur le couloir bus, situé au-dessus de l'ouvrage.

Parallèlement, pour préserver la sécurité des travailleurs et des environnants du chantier, la Métropole a décidé de réhabiliter cette partie de l'ouvrage par coquage polyester renforcé de verre (PRV) sans injection, en lieu et place d'un renfort en béton projeté avec treillis acier. Cette modification de technique concerne 210 ml sur la partie aval des travaux et nécessite la création de 2 puits supplémentaires. Les 83 ml restants seront traités selon la technique initialement prévue au marché.

Par ailleurs, les contraintes imposées par l'exploitation des lignes de trolleys-bus Keolis sur le quai Saint Vincent imposent d'augmenter la longueur de réhabilitation du collecteur visitable de 25 ml en amont du chantier et la création de 2 puits supplémentaires. Cette modification est liée à l'impossibilité de créer un puits sous les lignes aériennes de contact (LAC) des trolleys bus Keolis.

III - Coût financier

La modification de technique impose :

- la création de 2 puits supplémentaires, nécessaires à la mise en place de coques PRV et la mise en place de coques PRV dans le collecteur visitable sur 210 ml depuis l'intérieur de l'ouvrage, pour un coût supplémentaire de 256 177 € HT,
- la réhabilitation de 25 ml et la création de 2 puits supplémentaires sur la partie amont du chantier, pour un coût supplémentaire de 68 740 € HT.

Les difficultés rencontrées lors de l'exécution des travaux engendrent donc un coût supplémentaire estimé à 324 917 € HT.

Le montant initial de ce projet validé était de 7 000 000 € HT.

Le nouveau coût global du projet au budget annexe des eaux, se décompose comme suit :

Année	2018	2019	2020	Total projet
montant des AP/CP (en € HT)	138 802	4 324 917	2 861 198	7 324 917

Ce projet fait l'objet d'une recette de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 900 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent à Lyon 1er.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme 2P19 - Assainissement, pour un montant de 324 917 € HT en dépenses, en 2019, et de 450 000 € en recettes en 2020 à la charge du budget annexe de l'assainissement, sur l'opération n° 2P19O5117.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 324 916 € HT en dépenses en raison de l'individualisation partielle d'un montant de 138 802 € HT à partir de l'autorisation de programme études et de 6 861 197 € HT à partir de l'autorisation de programme travaux et à 900 000 € en recettes en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 450 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.